

0470001W  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY  
164 BOULEVARD DE LA LIBERTE  
47007 AGEN CEDEX  
Tel : 0553774650

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TARIFS RESIDENCE

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 46  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 23/05/2024  
Réuni le : 13/06/2024  
Sous la présidence de : Najat Delpeyrat  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce sur les tarifs pour les élèves résidents**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TARIFS RESIDENCE : les nouveaux tarifs applicables dès septembre 2024 aux élèves résidents (jours fériés en plus des tarifs d'internat - tranche 7) et tarifs pour les activités de la résidence sont soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**TARIFS SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

**LYCEE BERNARD PALISSY**

*Conformément à la note de base du Conseil Régional d'Aquitaine du CP 2024.107 du 12/02/2024 concernant le service de restauration et d'hébergements – Tarification solidaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024*

		Base nombres de jours	Tarifs
<b>DEMI-PENSION</b>			
Septembre à décembre	1 <sup>er</sup> trimestre	69	Tarifs votés par le CR de Nouvelle Aquitaine( voir tarifs joints)
Janvier à Mars	2 <sup>ième</sup> trimestre	51	
Avril à juin	3 <sup>ième</sup> trimestre	55	
		175 repas	
<b>DEMI-PENSION 3 JOURS</b>			
Septembre à décembre	1 <sup>er</sup> trimestre	41	Tarifs votés par le CR de Nouvelle Aquitaine( voir tarifs joints)
Janvier à Mars	2 <sup>ième</sup> trimestre	31	
Avril à juin	3 <sup>ième</sup> trimestre	33	
		105 repas	
<b>DEMI-PENSION 4 JOURS (lundi-mardi-jeudi-vendredi)</b>			
Septembre à décembre	1 <sup>er</sup> trimestre	55	Tarifs votés par le CR de Nouvelle Aquitaine( voir tarifs joints)
Janvier à Mars	2 <sup>ième</sup> trimestre	41	
Avril à juin	3 <sup>ième</sup> trimestre	44	
		140 repas	
<b>INTERNAT</b>			
Septembre à décembre	1 <sup>er</sup> trimestre	69	Tarifs votés par le CR de Nouvelle Aquitaine( voir tarifs joints)
Janvier à Mars	2 <sup>ième</sup> trimestre	51	
Avril à juin	3 <sup>ième</sup> trimestre	55	
Total		315 repas et 140 nuitées	

	Base nbres de jours	<b>INTERNE-RESIDENT</b>	Base nbres de jours	<b>Internat jours fériés tranche tarifaire 7 voté par CR Nouvelle Aquitaine</b>
Septembre à décembre	97	Tarifs votés par le CR de Nouvelle Aquitaine( voir tarifs joints)	1	8,55 €
Janvier à mars	71		0 €	
Avril à juin	77		6	51,30 €
Total année : 245		504 repas et 252 nuitées	7	60,15€
<b>Le tarifs internat sera calculé : somme (tarifs par tranche + les jours fériés)</b>				

**TARIFS RESIDENCE POUR L'ANNEE 2024-2025**

*Délibération du CA du 13/06/2024 N°.....*

	Base nombres de jours	RESIDENCE	Total annuel
Septembre à décembre	98	933,00€	2400,00€
Janvier à mars	71	676,00 €	
Avril à juin	83	791,00 €	
Total année : 252			
Participation aux charges communes : 20 000.00 €			